



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

L'An deux mil vingt et un, le vingt-six février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-neuf février deux mil vingt et un, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaients absents :

M. Denis BARGUIL, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN
Mme. Annaïk MERDY, excusée a donné pouvoir à M. Sylvain Dubreuil

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

DEL26.02.2021-005 : Nouvelle médiathèque plan de financement Matériel informatique, audiovisuel et RFID

Aujourd'hui, les médiathèques traversent une phase de transition tenant davantage compte du public pour élaborer son projet. La médiathèque doit travailler son potentiel d'attractivité et chercher à se décliner en un lieu innovant, ouvert et ludique. Il s'agit de rompre avec une vision négative des codes de la bibliothèque traditionnelle, de répondre précisément aux attentes des usagers. En effet, l'enjeu est de donner multiples raisons aux usagers de venir à la médiathèque. C'est dans ce contexte que le projet propose de développer des services numériques innovants : liseuses, tablettes numériques, ordinateurs portables, collections documentaires et numériques.... La RFID (radio frequency identification) est également prévue dans le cadre des nouveaux outils numériques.

L'Etat participe au financement de la construction et de l'équipement par le biais du dispositif général de décentralisation (DGD). Quimperlé Communauté au titre du fonds de concours de la lecture publique et le conseil départemental dans le cadre de projets non-inscrits dans le projet de territoire.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Matériel informatique et audiovisuel		
	€HT	%
Coût de l'opération	56208	
DRAC	33725	60.00%
Conseil départemental	10000	17.79%*
Quimperlé Communauté	1242	2.21%
Commune	11241	20.00%

* 20% de la dépense éligible HT avec un plafond de subvention de 10 000 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve le plan de financement prévisionnel tel indiqué ci-dessus

Sollicite pour le financement de l'acquisition de matériel informatique et audiovisuel les participations les plus substantielles possibles auprès de :

- L'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation
- Conseil départemental par le biais d'une subvention
- Quimperlé Communauté au titre du fonds de concours de la lecture publique

Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Christophe LE ROUX



Délibération adoptée à l'unanimité